

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 38 (1893)  
**Heft:** 8

**Artikel:** La question de l'heure pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871  
**Autor:** Duquet, Alfred / Hanrion, L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-337082>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

candidats à choisir comme plate-forme électorale le service de deux ans.

Le *Progrès militaire*, qui a toujours réclamé le service obligatoire de trois ans, jour pour jour, combat vivement cette tendance.

« Certes, dit-il dans son numéro du 5 août, nous sommes loin de l'unité de service, puisque nos régiments comprennent maintenant des soldats servant pendant des durées fort différentes. Nous préférons néanmoins ce régime mixte à la perspective de deux ans de service, qui sont loin, du reste, d'être ancrées dans l'organisation militaire, car nos voisins vont en faire seulement l'essai partiel.

» De l'autre côté des Vosges, l'instruction des cadres d'officiers et de sous-officiers peut compenser l'insuffisance de la troupe. Nos unités ont deux lieutenants ; celles des Allemands comptent trois officiers de ce grade. Lorsque la compagnie française compte cinq sous-officiers rengagés, la compagnie allemande en a dix.

» Avec un semblable encadrement, le service de deux ans pourrait être pratiqué partiellement en France. Tant que nous n'aurons pas un troisième lieutenant toujours présent dans la compagnie ; tant que les caporaux et les sous-officiers ne feront pas un corps homogène de gradés de carrière, le service de deux ans doit être regardé, pour notre armée, comme une cause d'affaiblissement.

» Les militaires réfléchis le répudient ; c'est une amélioration impossible à l'époque actuelle. Ils espèrent que les candidats à la députation sauront se garder de succomber au mirage du nombre, en introduisant dans les programmes électoraux l'énoncé d'une utopie. »



### **La question de l'heure pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871.**

Le livre de M. Alfred Duquet<sup>1</sup> dont nous avons entretenu nos lecteurs dans de précédents numéros et notamment dans celui de juin, qui donnait de piquants extraits du chapitre *Trente-et-un octobre*, a rencontré, on le sait, de

<sup>1</sup> Paris. *La Malmaison, le Bourget et le Trente-et-un octobre*.

vifs et unanimes éloges, bien mérités par ses consciencieuses recherches et par sa louable indépendance. Pour être vrai, il faut ajouter que ce livre a provoqué aussi quelques critiques, et c'était inévitable par suite de la sévérité avec laquelle il a cru devoir apprécier quelques opérations fâcheuses, tant d'action que de résultats, y compris celle de la défense du Bourget.

De ces critiques est sortie une controverse qui soulève une question d'un haut intérêt historique, celle de savoir quel fut le mode d'heure d'horloge — Berlin ou Paris — employé par les troupes allemandes opérant en France, autour de Paris et au Bourget entre autres.

C'est M. le général de division en retraite Hanrion qui a lancé ce lièvre, tout en relevant quelques assertions qui lui sont personnelles dans les récits de la défense du Bourget, où il commandait comme colonel du 28<sup>e</sup> de ligne. Il l'a fait dans une brochure qui serait intitulée comme suit : « *Guerre de 1870, Le Bourget. Journée 30 octobre. Réponse du général Hanrion à M. Alfred Duquet. Brochure ne se vendant pas en librairie.* »

Nous n'avons pas eu l'avantage de lire cette brochure ; nous ne la connaissons que par les appréciations de la presse, et particulièrement de l'*Avenir militaire*.

« Un point important, dit ce journal, est mis en évidence par le général Hanrion, c'est que la relation officielle de l'état-major prussien compte les heures sur le méridien de Berlin.

» Quand il est huit heures dans les relations de l'état-major allemand, il est sept heures à la montre des défenseurs du Bourget.

» Le général Hanrion a, le premier, attiré l'attention sur cette *heure d'écart*.

» Quant aux circonstances qui empêchèrent le bataillon du 28<sup>e</sup> de marche placé, le 30 octobre, sous les ordres du colonel Hanrion, de suivre son chef au Bourget, elles n'ont rien d'extraordinaire. Le 28<sup>e</sup> de marche était composé de médiocres éléments. L'erreur du colonel Hanrion fut de croire cette troupe plus solide qu'elle ne l'était réellement : lui-même en convient loyalement. »

Les lignes ci-dessus suffisent à servir d'introduction à la controverse susmentionnée, dont nous empruntons également les pièces à l'*Avenir militaire*.

A propos, dit-il, d'un entrefilet de notre dernier numéro, dans lequel nous avons rendu compte d'une lettre de M. le général Hanrion, nous recevons la communication suivante que nous publions avec d'autant plus d'empressement que la question traitée est fort intéressante.

Monsieur le Directeur,

J'ai pris la résolution de ne pas répondre quand je suis attaqué, estimant que mes livres, et les justifications qu'ils contiennent, suffisent à la manifestation de la vérité.

Mais quand il s'agit d'une question aussi intéressante que celle soulevée par M. le général Hanrion, relativement à l'écart d'une heure entre les relations françaises et allemandes de la guerre de 1870, je puis expliquer les raisons qui m'ont déterminé, puisqu'il n'y a pas là de débat personnel.

Comment M. le général Hanrion prouve-t-il qu'il y a une heure d'écart ? Je suis encore à trouver autre chose qu'une assertion, assurément respectable, mais insuffisante.

D'abord, il serait bien étrange que les Prussiens, gens pratiques, eussent commis la faute de conserver, à Paris, l'heure de Berlin. Le premier soin d'un état-major sérieux, c'est de mettre son chronomètre à l'heure du pays où l'armée opère. En effet, quelques officiers, beaucoup de sous-officiers, presque tous les soldats, n'ont pas de montre. Ils se règlent alors sur les horloges du pays ou sur le soleil : avec le système de M. le général Hanrion, les voici, du coup, en retard d'une heure sur le chronomètre de leurs généraux. Que de conséquences fâcheuses, voire même désastreuses, à redouter de cette façon d'agir !

Ensuite, je ne vois pas que l'état-major prussien ait gardé l'heure de Berlin à Paris. Qu'il y ait quelquefois des différences entre le moment indiqué par les généraux français et celui donné par le récit officiel prussien, c'est possible, c'est même probable ; on ne saurait écrire de pareilles relations sans que ces différences se produisent. Mais, le plus ordinairement, surtout en ce qui concerne le commencement et la fin d'un combat, instants facilement appréciables par les deux partis, les heures sont semblables.

Je ne veux pas multiplier les exemples ; je n'en prends que quelques-uns, bien topiques :

#### COMBAT DE BAGNEUX

13 octobre.

« A neuf heures du matin, le signal de l'attaque est donné par deux coups de canon tirés du fort de Vanves. Le fort de Montrouge couvre, de ses boulets, les premières maisons de Bagneux. »  
(*La défense de Paris*, par le général Ducrot, t. I. p. 327.)

« A neuf heures, les forts de Montrouge, Vanves et Issy ouvraient une vigoureuse canonnade contre les ouvrages les plus avancés du II<sup>e</sup> corps bavarois. »  
(*La guerre franco-allemande*, par le grand état-major prussien, 2<sup>e</sup> partie, p. 173.)

## COMBAT DE L'HAY

29 novembre.

« *A six heures du matin*, nos troupes sortent des tranchées et s'élancent hardiment sur l'Hay. »  
(Général Ducrot, t. II, p. 174.)

« Nous parvenions sans trop de désordre à reprendre nos premières positions (*10 heures*). »  
(*Ibid.*, p. 177.)

« Il était un peu plus de *six heures du matin* quand les tirailleurs français, se glissant dans les vignes, à la faveur de la nuit, pénétrèrent dans l'Hay et dans le moulin de la Bièvre. »

(*La guerre franco-allemande*, 2<sup>e</sup> partie, p. 526.)

« Les Prussiens parviennent à reconquérir leurs avant-postes, et, vers *dix heures*, le feu de l'artillerie s'éteint à son tour. »

(*Ibid.*, p. 526.)

## BATAILLE DE VILLIERS

30 novembre.

« A droite, vers *six heures et demie*, le mouvement commence par la division Faron ; elle passe au pont de Joinville. »  
(*Ibid.*, p. 194.)

« Vers les *dix heures*, quand les tirailleurs de la division de Maussion, maîtres du versant de Villiers, cherchent à dépasser la crête, ils sont accueillis par une fusillade telle que toute tentative d'attaque, avec l'infanterie seule, est immédiatement reconnue impossible. »  
(*Ibid.*, p. 205.)

« *A six heures et demie*, deux corps français commençaient à franchir la Marne sur des ponts construits pendant la nuit, auprès de Joinville et de Nogent... En première ligne, se trouvait à droite, la division Faron. »

(*Ibid.*, p. 535.)

« Vers *dix heures*, les tirailleurs de la division de Maussion cherchent à enlever le parc de Villiers ; le feu de mousqueterie et de mitraille des Wurtembergeois, les refoule dans les vignes à l'ouest. »

(*Ibid.*, p. 536.)

Il me semble que, si l'état-major prussien avait gardé l'heure de Berlin, il l'aurait toujours conservée, qu'il ne s'en serait pas servi d'une façon intermittente ; or, dans les citations ci-dessus données, il y a concordance complète entre les récits français et allemand. Encore un coup, comment admettre que l'état-major prussien ait réglé sa montre tantôt sur le méridien de Paris, tantôt sur celui de Berlin ?

Enfin, dans l'espèce particulière du Bourget, il ne faut pas oublier que je me suis conformé à l'heure indiquée par M. Henri Dichard, garde mobile, dont M. le général de Bellemare a bien voulu me communiquer les lettres et le volume sur le combat du 30 octobre, par le rapport officiel du capitaine O'zou de Verrie, qui a pris le com-

mandement après la mort d'Ernest Baroche, par M. le général Hanrion lui-même, qui déclare avoir vu *vers dix heures*, une longue colonne prussienne s'écouler sur sa droite, vers Drancy. (*Paris. La Malmaison, le Bourget et le Trente et-un octobre*, p. 135, en note).

Je crois donc ne pas avoir eu tort de prendre l'heure donnée par le grand état-major prussien, par les historiques des régiments de la garde royale, par les récits et rapports des commandants français.

Quand il me sera démontré que tous ces narrateurs et acteurs du drame se sont trompés, alors je ferai la rectification sans la moindre difficulté ; jusque là, quel que soit mon désir de donner satisfaction à M. le général Hanrion, j'ai le devoir de maintenir ma première version.

Veillez recevoir, monsieur le directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

ALFRED DUQUET.

Paris, le 24 juin 1893.

M. le général Hanrion a répondu par la note ci-après :

Belfort, le 2 juillet 1893.

Monsieur le Directeur. — Je ne crois pas être indiscret en vous demandant de donner une place dans votre journal à quelques observations que me suggèrent : 1° un entrefilet de l'*Avenir militaire* du 23 juin ; 2° une lettre de M. Duquet parue dans le numéro suivant du 27.

Je dirai, tout d'abord, que c'est très incidemment, par une note, au moment de la correction des épreuves, que j'ai prononcé le mot *méridien*. Cette question de *méridien* est entièrement indépendante de ma réfutation de la partie du livre de M. Duquet qui me concerne, l'entrefilet du 23 juin, où il en est parlé, me semble inspiré pour venir en aide à M. Duquet et lui permettre une diversion à une réponse catégorique que je lui ai demandée le 6 juin, en faisant appel à sa loyauté pour rétablir la vérité.

Je ne veux pas revenir sur mon argumentation au sujet de l'erreur des heures, faite par M. Duquet. Cet écrivain, dans sa lettre (premier et dernier paragraphe) se donne un certificat d'infailibilité qui rend toute discussion avec lui impossible. Mais je m'arrêterai un instant sur la différence des heures qu'il traite longuement, moins pour lui, que je n'ai pas la préterition de convaincre, — il n'est de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, — que pour vos lecteurs que cette question peut intéresser.

Je leur recommande, en conséquence, la lecture du rapport du capitaine Pendezec, aujourd'hui colonel, envoyé du général Treskow, le 4 décembre 1870, pour traiter de la reddition d'Orléans (Martin des Pallières, Orléans, page 222).

Ce rapport, qui n'a pas été fait pour les besoins de la cause,

prouve évidemment qu'il y avait une heure officielle allemande. Si l'on ne peut affirmer que ce soit l'heure de Berlin, du moins on peut dire que c'est l'heure du quartier général qui, ce jour-là, est en avance d'au moins quarante minutes sur l'heure française. Cela suffit pour infirmer les citations de M. Duquet. Des citations semblables, on peut en trouver en quantité. Les historiens paraissent s'être copiés les uns sur les autres; l'heure du premier qui a parlé est adoptée par les suivants.

Dans la vie ordinaire, les contradictions, quant aux heures, ne se produisent-elles pas à chaque instant? Ne sait-on pas aussi que, sous le feu, la notion du temps n'est pas exacte? Il faut des cas particuliers, comme celui du général Pendezec, pour que la question de temps apparaisse, et que l'on voie des différences.

J'appellerai l'attention de vos lecteurs sur ce passage d'une lettre d'un officier supérieur: « Il est évident que les Allemands, en communication constante pour le service de l'arrière avec leur pays, ne pouvaient, sous peine des plus grandes complications, notamment sur les voies ferrées — avoir qu'une seule heure, celle de Berlin. »

L'unité de méridien n'était-elle pas, en 1870, plus nécessaire encore qu'aujourd'hui, alors que l'heure de Paris n'était pas encore imposée pour toute la France, et que celle du méridien de Berlin ne l'était peut-être pas encore à l'Allemagne.

L'avis d'officiers d'une grande compétence par suite des positions qu'ils ont occupées est, qu'en 1870-1871, les Allemands avaient en France l'heure unique, méridien de Berlin. Pour moi, je ne me crois pas une autorité suffisante pour me prononcer, et je laisse à notre état-major général le soin d'élucider cette question.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, etc.

*Le général,*

L. HANRION.

M. Alfred Duquet a répliqué comme suit :

Monsieur le directeur. — Selon mon habitude, je ne m'occuperai pas, dans cette courte réplique, d'insinuations et de personnalités dont je laisse la responsabilité à M. le général Hanrion.

La seule question utile, pour les militaires et les historiens, est celle de savoir si les Prussiens, le 30 octobre, au Bourget, avaient l'heure de Berlin ou celle de Paris.

M. le général Hanrion prétend infirmer les concordances exactes que j'ai établies entre les heures du général Ducrot et celles du grand état-major prussien, au moyen d'un rapport du capitaine Pendezec, cité par le général Martin des Pallières dans son livre: *Orléans*. En effet, la lettre de M. le général Hanrion conclut, de ce rapport, que les Allemands étaient, à Orléans, en avance de quarante minutes (ce n'est déjà plus une heure) sur les horloges françaises.

Pour vérifier, j'ai, alors, ouvert le livre du général des Pallières et j'ai trouvé que le capitaine Pendezec avait constaté que sa montre était *en avance de dix minutes* sur celle du général Treskow avec lequel il parlementait !

Je vais citer textuellement, afin de n'être pas accusé de mauvaise plaisanterie. « Avant de quitter le général Treskow pour aller rendre ma mission au général des Pallières, je pris l'heure de sa montre : *« elle retardait de dix minutes sur la mienne ! »* (page 224.)

Comme j'ai la plus grande confiance en la loyauté de M. le général Hanrion, il est évident qu'une divinité trompeuse, semblable à celle que Neptune envoya autrefois au pilote Athamas, s'est jouée de lui quand il a ainsi cru fournir une preuve contre ma thèse. Si mauvaise qu'elle fût, la montre du général ennemi ne pouvait retarder d'une heure dix minutes !

Maintenant, mon contradicteur prétendrait-il trouver sa preuve dans la phrase suivante du capitaine Pendezec : « Je m'aperçus que le général Treskow avait *avancé* sa montre, ce que je lui fis remarquer. Après avoir d'abord nié, il avoua qu'il avait pris, en effet, *l'heure de l'armée prussienne*, mais que, pour éviter toute méprise, il attendrait jusqu'à minuit ? » (p. 226.)

Qu'importe ! Je n'ai jamais dit que l'armée prussienne n'avait pas son heure ; seulement, j'ai pensé, d'après le bon sens, les probabilités, les usages, les documents et les témoignages, que cette heure était celle du pays où elle opérait.

Quand donc le général Treskow a *avancé sa montre*, cela prouve qu'il l'a *avancée*, vraisemblablement, de *dix minutes*, pour la mettre à l'heure du capitaine Pendezec, qui était également celle de l'état-major prussien.

Au sujet des quarante minutes d'avance signalées par M. le général Hanrion, il y en a peut-être trace dans le rapport du capitaine Pendezec, mais je n'ai pu la découvrir. Là, encore, M. le général Hanrion a, sans doute, été le jouet de la susdite divinité trompeuse.

Je termine par la citation de deux passages qui, selon moi, sont décisifs, car il me paraît difficile de montrer mieux la similitude d'heures entre le récit officiel prussien et les forts de Paris où la marine tenait une sorte de journal réglé sur le méridien du lieu :

« *A huit heures du matin*, les batteries à cheval de la garde, au Pont-Iblon, et les deux batteries montées du Blanc-Mesnil ouvrent le feu sur le Bourget ; *en même temps*, la colonne de gauche se met en mouvement du Blanc-Mesnil. *Une demi heure plus tard*, les deux autres colonnes rompent

« *A huit heures*, l'ennemi commence une vive canonnade puis une fusillade contre le Bourget. *A neuf heures*, nous voyons nos troupes évacuer le Bourget (ce sont les fuyards mobiles et soldats de ligne qui n'ont pas attendu l'attaque des Prussiens) et se replier sur les forts qui con-



à leur tour de Dugny et du Pont-Iblon. »

(Récit officiel du grand état-major prussien, 2<sup>e</sup> partie, p. 192.)

tiennent l'ennemi par leurs feux. *Les Prussiens entrent dans le village.* Noisy et Romainville le canonnent à toute volée. Jusqu'à ce moment, l'ennemi a concentré son action sur le Bourget. *A dix heures,* il prend ses dispositions pour attaquer Drancy. Il se masse derrière la Mollette... »

(*La Marine au siège de Paris*, par l'amiral de La Roncière Le Noury, p. 133.)

Comme il faut un peu plus d'une demi-heure pour franchir la distance de Dugny, du Pont-Iblon et du Blanc-Mesnil au Bourget, l'ennemi, parti à huit heures et à huit heures et demie, a donc abordé le village vers neuf heures, comme le dit l'amiral de la Roncière le Noury.

Historien, je n'avais qu'à me conformer à des documents qui se confirment mutuellement. S'il est démontré d'une façon autorisée que M. Dichard, le capitaine O'Zou de Verrie, l'amiral de la Roncière le Noury, le général Hanrion lui-même, le grand état-major prussien, les historiques de la garde royale ont eu la berlue, ont pris huit heures pour neuf heures et ceci pour cela, je ne m'obstinerai pas dans leur erreur et corrigerai mon texte. Mais nous n'en sommes pas là.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

ALFRD DUQUET.

Paris, le 5 juillet 1893.

En résumé, il y a là une question de *fait* qui, avant tout, demanderait des informations aussi précises que possible et venant des participants allemands aux événements militaires en France. Nous nous permettrons donc de poser ici la question, espérant que quelqu'un de nos lecteurs d'Allemagne voudra bien nous donner une réponse permettant d'élucider et de résoudre le problème posé.



### Course de l'école de recrues d'infanterie n° 1 de la 1<sup>re</sup> division.

Le bataillon de recrues n° 1 à Lausanne, fort de 850 hommes environ, a terminé son cours d'instruction par une série de marches et manœuvres exécutées du 29 juillet au 2 août sur la Haute-Sarine sous les ordres de M. le